

Publié le 4 novembre 2008

La SIDR pour le « bien construire » à La Réunion

La SIDR est le premier bailleur social de l'île de La Réunion. Société immobilière du département de La Réunion, créée en 1949, elle emploie 400 salariés pour un chiffre d'affaires en 2007 de 95 millions d'euros. Elle a reçu le label Discerno pour son engagement dans l'environnement avec l'équipement de ses logements en chauffe-eau solaire.



La [SIDR](#) se définit comme un opérateur des politiques publiques en matière d'habitat. Sa mission est donc de répondre aux besoins des Réunionnais en matière de logement, mais également de contribuer à une politique de développement durable des territoires et de participer à la cohésion sociale et à la lutte contre les exclusions. On sait l'importance qu'ont ces derniers points dans le département d'outre-mer.

En 2008, la SIDR, qui est la troisième Sem immobilière en France après la SNI et la Semcoda, construit 32 000 logements et en gère 19 000. Sa vocation est de loger les plus démunis. « Notre loyer mensuel moyen est de 278 euros hors charges [...] 40 % des locataires sont bénéficiaires du revenu minimum d'insertion », affirme le directeur Philippe Jouanen.

Sur les 19 000 logements en gestion, 7 000 sont équipés de chauffe-eau solaires. Cette politique lui a valu d'obtenir le label Discerno, à Rome le 20 juin 2008. La SIDR, précurseur en la matière, tend de plus en plus vers une politique de développement durable. Pour l'avenir, « nous souhaitons livrer des logements neufs systématiquement avec un chauffe-eau solaire mais également maîtriser dès la conception l'aménagement des terrains selon les vents dominants pour éviter la climatisation par exemple ».

L'isolation et le photovoltaïque sont les priorités futures de la Sem. En effet, après une première

expérience en production photovoltaïque à Saint-Denis, la SIDR entend s'impliquer en production d'énergie solaire. Le défi est lourd sur l'île avec un besoin annuel de 5 000 logements. L'objectif pour 2012 est de relancer la politique de construction grâce à des financements innovants défiscalisés et d'être le leader en solaire.

En attendant, l'expérimentation PERENE sur 43 logements locatifs sociaux de l'opération « Ceylan » s'attache à faire la démonstration du gain du confort thermique et acoustique des prescriptions PERENE. La consommation énergétique du logement et le surcoût de la construction induit par la réglementation thermique et acoustique sont ainsi mesurés. Cette opération se veut exemplaire du point de vue thermique et énergétique afin de faire la promotion du « bien construire » à La Réunion.